

ENSEIGNER ET APPRENDRE

La Loi d'Orientation de 1989, qui vise à « mettre l'élève au centre du système éducatif » oppose deux représentations de l'école et de ses missions :

- la mission de l'école est de faire acquérir par les élèves des connaissances, les mêmes pour tous, imposées par des programmes nationaux ;
- la mission de l'école est de centrer l'acte pédagogique sur l'enfant, pour viser son développement et son épanouissement individuel.

I. Enseignement et programmes

L'école, en tant qu'institution d'enseignement, est chargée de transmettre et de faire acquérir par tout élève des connaissances, contenus disciplinaires définis par la loi dans le cadre de programmes.

La fonction de l'école est de transmettre et de former.

1. Les programmes d'études

Des Spartes, en passant par les grecs, les romains, Luther, Charlemagne... de la révolution à nos jours, il y a toujours eu un programme d'études.

2. Programmes et disciplines

L'enseignement est, par nature, archaïque, au sens étymologique du terme (archè : principe, origine, fondement, et autorité, commandement).

Il s'agit toujours, et aujourd'hui encore dans la culture occidentale, de transmettre ce qui fonde l'humain et ce qui doit faire autorité pour tous : la langue, les sciences et les arts, l'histoire, la maîtrise du corps et de soi, les valeurs liées à la vie sociale. Ce sont les « disciplines ». Il n'y a d'enseignement que s'il y a des contenus d'enseignement et une institution imposant à l'enfant des règles de vie et de pensée.

Tout enseignement est donc la mise en œuvre d'une programmation à l'échelle d'une classe d'âge de contenus de formation qu'une nation juge nécessaire d'acquérir, et qu'elle charge son système éducatif de transmettre.

Les programmes définissent ce qui s'impose à tous, maîtres et élèves. Le maître enseigne, l'élève apprend.

II. L'éducation nouvelle

L'idée d'un enseignement basé sur les besoins de l'enfant se développe au début du XXème siècle, dans la perspective ouverte par Rousseau.

Les pédagogues de l'Education Nouvelle dénoncent alors un enseignement qui impose à l'élève un savoir « purement scolaire ». Ils militent pour un enseignement qui se règle sur les besoins de l'enfant et son développement. La question des programmes devient alors un enjeu.

1. J. Dewey

Les programmes sont inutiles puisqu'ils ne sont en fait que le reflet de l'expérience de l'enfant.¹

La responsabilité de l'enseignant est :

- de proposer aux élèves des questions issues des conditions mêmes de l'expérience qu'ils font ;
- de proposer des questions de nature à susciter chez les élèves une enquête active en vue d'accroître leur information et leur aptitude aux idées nouvelles.

2. O. Decroly

Pour tenir compte du fait que l'enfant aborde les problèmes de façon globale, l'enseignement doit remplacer dans les programmes scolaires les notions par les centres d'intérêt de l'enfant.²

III. La pédagogie fonctionnelle

1. Les principes

La pédagogie fonctionnelle s'est présentée comme une manière de lier les apprentissages imposés et les besoins de l'élève.

Les connaissances sont acquises dans les meilleures conditions au moment où le besoin se manifeste. Apprendre devrait être le moyen de réaliser des projets personnels ou sociaux qui donnent du sens à ce qui est appris en ne séparant pas l'acquisition des connaissances de l'apprentissage, de l'acquisition des comportements liés à leur usage.

¹ John Dewey, L'école et l'enfant, Delachaux et Niestlé.

² Ovide Decroly, La fonction globalisante et l'enseignement.

2. Conséquences

- Apprendre ne pourrait être admis par les élèves que s'ils s'en représentent l'utilité ou la fonction sociale directe.
- Les élèves transformeraient spontanément le besoin de savoir en désir d'apprendre. Or tout le monde aimerait bien savoir sans apprendre, et peut se débrouiller pour savoir, ou savoir-faire... ou faire faire, en faisant l'économie de l'apprentissage.
- Les savoirs acquis au gré des « situations vraies, telles qu'elles sont vécues, dans la vie quotidienne » s'auto-organiseraient chez l'élève. Inviter l'élève à se représenter l'utilité d'une connaissance par l'utilisation qu'il peut en faire conduit à des savoirs en mosaïque, incertains, lacunaires, mal installés et confus.

IV. Besoins de l'enfant et programmes

Toute institution scolaire fonctionne elle-même en référence à des représentations de l'enfance et de l'enfant. Ces représentations définissent des besoins de l'enfant auxquels l'enseignement doit répondre.

1. Etre élevé

Un élève, c'est un enfant à l'intérieur d'une institution qui exige de lui le respect de règles de comportement, d'une discipline, lui permettant de recevoir un enseignement.

Répondre au besoin de l'enfant d'être élevé, c'est pour l'école traiter avec la plus grande rigueur la question des savoirs et des apprentissages, ménageant pour tous les élèves la possibilité d'accéder à des savoirs d'excellence.

Extrait du BO n°4 du 28 janvier 1999 sur la relance de l'éducation prioritaire

« Le recentrage sur les apprentissages et les savoirs est la question centrale. Les programmes d'enseignement ont pour fonction de définir les objectifs et connaissances à atteindre, les méthodes de travail à acquérir et les relations entre les disciplines. Ils constituent une référence nationale définissant des exigences communes. Il n'y a pas de programme spécifique pour l'éducation prioritaire. Les exigences y sont les mêmes qu'ailleurs. Le maintien de celles-ci participe de la mission fondamentale du service public de l'éducation. Les exigences des programmes ne sont ni abstraites, ni formelles : pour qu'elles soient atteintes il convient de partir des besoins des élèves et d'y apporter des réponses adaptées. »

2. Les interdits et les règles

Tout enfant est récalcitrant aux cadres, aux règles, aux interdits... Néanmoins, il en a besoin. Elever un enfant, c'est lui faire rencontrer la Loi.

L'école participe à ce processus. Tous les élèves y sont soumis au même travail, aux mêmes règles, aux mêmes exigences, aux mêmes objectifs, sous l'autorité d'un maître. Cette autorité n'est pas l'exercice d'un pouvoir, mais l'exercice d'une fonction légitimant ses gestes et sa parole.

Maître et élèves sont soumis de la même façon aux programmes et aux règles de l'institution.

3. L'aide à l'apprentissage

L'enseignement est bien, par nature, organisé par les programmes.

Enseigner en ayant le souci des besoins de l'élève, c'est lui présenter les situations et les aides nécessaires à la construction de ses apprentissages.